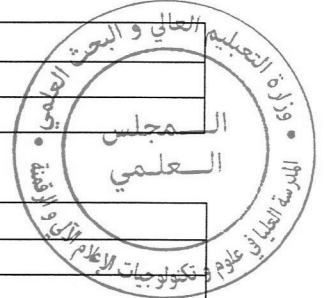


PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Référence de la session

Numéro de la session	Date	Type de la session
01	27/02/2024	Extraordinaire



Textes de référence

N°	Désignation
1	Décret exécutif n° 16-176 du 14 juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure
2	Arrêté n° 182 du 24 février 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de l'École ESTIN
3	Note de M. le Secrétaire Général n° 1500/SG/MESRS du 25 décembre 2019

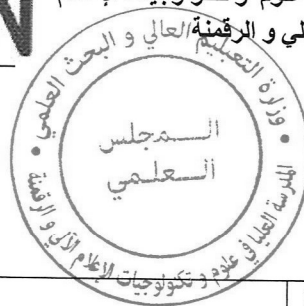
Domaine de délibération du Conseil Scientifique de l'école

Conformément à l'Art. 43 du décret exécutif n° 16-176 du 14 juin 2016 fixant le statut-type de l'école supérieure, le Conseil Scientifique émet des avis et recommandations, notamment sur :

- le projet d'établissement ;
- les plans annuels et pluriannuels de formation et de recherche ;
- les projets de création de modification ou de dissolution de départements et, le cas échéant, d'unités et de laboratoires de recherche ;
- les programmes d'échange et de coopération scientifique nationaux et internationaux ;
- les bilans de formation et de recherche ;
- les programmes de partenariat avec les divers secteurs socio-économiques ;
- les programmes des manifestations scientifiques ;
- les actions de valorisation des résultats de la recherche ;
- les bilans d'acquisition de la documentation scientifique et technique ;
- les actions relatives à l'innovation, la veille, au transfert de technologie et l'entrepreneuriat ;
- les activités de formation continue, de perfectionnement et de recyclage ;
- les actions relatives à la mise en place d'une démarche assurance qualité dans l'enseignement ;
- les actions relatives à la mise en place d'un système d'information.

Il propose les orientations des politiques de recherche et de documentation scientifique et technique.

Il donne son avis sur toute autre question d'ordre pédagogique et scientifique qui lui est soumise par son président.



Liste des membres présents ¹:

N°	Nom et prénom	Qualité	Émargement
1	TARI Abdelkamel	Directeur, Président du conseil scientifique	
2	ELMIR Youssef	Directeur adjoint chargé de la formation doctorale, de la recherche scientifique, du développement technologique, de l'innovation et de la promotion de l'entrepreneuriat.	
3	SEBAA Abderrazak	Directeur adjoint chargé des enseignements, des diplômes et de la formation continue	
4	AZOUAOU Faical	Directeur adjoint chargé des systèmes d'information et de communication et des relations extérieures	
5	MEDJOUDJ Rafik	Représentant des Maîtres de Conférences	
6	ISSAADI Badredine	Représentant des Maîtres de Conférences	
7	BELAID Ahror	Représentant des Maîtres de Conférences	
8	DAOUDI Meroua	Représentante des Maîtres Assistants	
9	CHELOUAH Leila	Représentante des Maîtres Assistants	
10	BERBAGUE Chemseddine	Invité	
11	BOUGLIMINA Ouahiba	Invitée	

Liste des membres absents (excusés) :

N°	Nom et prénom	Qualité
1	FARAH Zoubeyr	Représentant des Maîtres de Conférences

1. Ordre du jour de la session.

Point n° 1. Validation de la nouvelle offre de formation IoT.

Point n° 2. Divers.

¹ Conformément à l'arrêté n° 182 du 24 Février 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de l'école ESTIN

2. Déroulement des travaux de la session.

Après l'ouverture de la séance à 14h00 et en accueillant les membres présents, le président du conseil scientifique a présenté l'ordre du jour qui a été abordé comme suit:

Point n° 1. Validation de la nouvelle offre de formation IoT.

a. Présentation.

La nouvelle offre de formation en Internet des Objets (IoT), est présentée par le directeur adjoint chargé des enseignements, accompagné de deux invités responsables de la confection de ce projet. L'IoT étant de plus en plus pertinent dans le domaine de l'informatique, cette présentation visait à exposer les objectifs de cette formation et les compétences visées pour répondre aux besoins du marché.

b. Résolutions.

Le conseil scientifique a souligné la cohérence de l'offre proposée avec les deux formations en cycle supérieur de l'ESTIN et l'a approuvée à l'unanimité.

Point n° 2. Divers :

a. Présentation :

Après lecture de l'arrêté n°255 du 25 février 2024 fixant les critères de sélection d'admissibilité au programme de mobilité de courte durée et de perfectionnement à l'étranger au titre de l'année budgétaire 2024, le conseil scientifique a pris note du nouveau dispositif mis en place.

b. Résolution :

Le conseil scientifique recommande la mise à jour de la plateforme de dépôt des candidatures selon le nouveau dispositif et encourage le personnel à soumettre des dossiers de candidature complets et bien finalisés, en précisant les pays de destination et les dates de mobilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 15h00.

Fait à Amizour le, 27/02/2024.

Le président du conseil scientifique



رئيس المجلس العلمي
الأستاذ: طاري عبد الحميد